

# ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2010

## Résultats définitifs

**Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,0 % des salariés travaillent à temps complet au premier trimestre 2010.**

Pour 11,2 % d'entre eux, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures. 16,0 % des salariés travaillent à temps partiel.

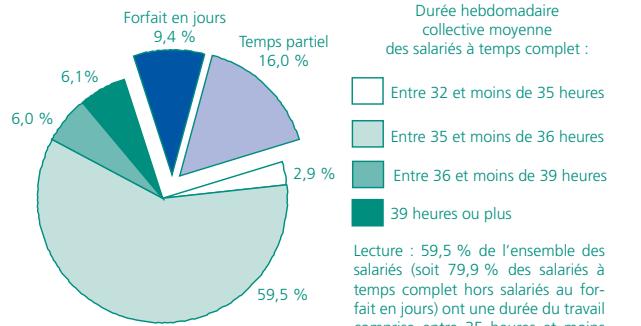
Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés croît de +0,7 % au premier trimestre 2010, soit de +1,8 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) y progresse de +0,8 % au cours du trimestre et de +2,0 % sur un an. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de +0,8 % au cours du trimestre et de +1,5 % entre mars 2009 et mars 2010 (1).

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,0 % des salariés travaillent à temps complet fin mars 2010.

Pour 11,2 % des salariés à temps complet (soit 9,4 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en

Graphique 1 • Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, selon la durée du travail au 1<sup>er</sup> trimestre 2010



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

(1) C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, quant à elles, fonction : - d'une part, de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers ; - et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation – hors tabac – pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier. Celui-ci augmente de +0,8 % sur le premier trimestre 2010 et de +1,4 % de mars 2009 à mars 2010.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

Tableau 1 • Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés par taille d'entreprise (\*) au 1<sup>er</sup> trimestre 2010

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (**) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (***) (en %)	Proportion de salariés à temps partiel (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus			
<b>Ensemble (10 salariés ou plus) .....</b>	<b>3,9</b>	<b>79,9</b>	<b>8,0</b>	<b>8,2</b>	<b>35,6</b>	<b>11,2</b>	<b>16,0</b>
10 à 19 salariés .....	0,5	65,4	5,6	28,5	36,5	3,1	18,9
20 à 49 salariés .....	0,9	71,7	11,6	15,8	36,1	5,4	16,9
50 à 99 salariés .....	1,9	79,0	11,4	7,7	35,7	8,6	17,6
100 à 249 salariés .....	3,2	81,2	10,2	5,4	35,5	11,5	14,0
250 à 499 salariés .....	5,8	81,1	9,2	3,9	35,4	13,8	12,8
500 salariés ou plus .....	6,2	86,4	5,7	1,7	35,1	15,5	15,9

(\*) Les tailles d'entreprise sont définies en fonction de leur nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.

(\*\*) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

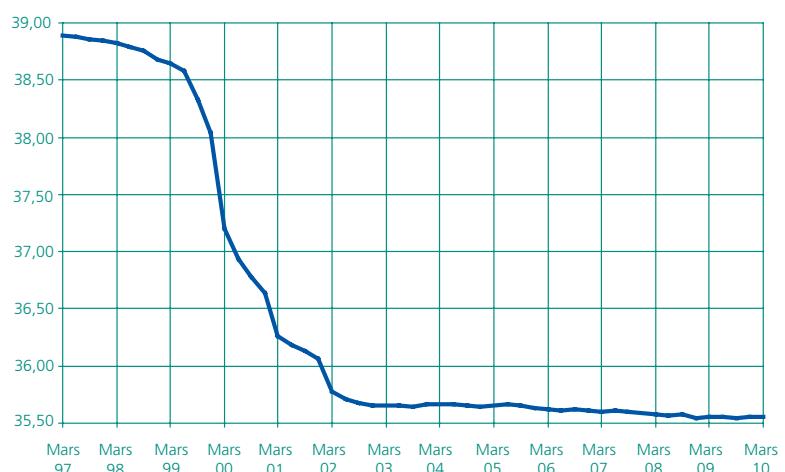
(\*\*\*) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

jours (graphique 1). Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont celui de l'information et la communication (27,6 %) ainsi que celui des activités financières et d'assurance (26,5 %, tableau 2).

**Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures à la fin du premier trimestre 2010** (graphique 2). Au 31 mars 2010, 83,8 % des salariés à temps

Graphique 2 • Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Tableau 2 • Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2010

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (*) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (**) (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		
<b>Ensemble (10 salariés ou plus) .....</b>	<b>3,9</b>	<b>79,9</b>	<b>8,0</b>	<b>8,2</b>	<b>35,6</b>	<b>11,2</b>
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution .....	6,0	88,5	1,5	4,0	35,1	6,8
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac .....	3,4	85,7	5,4	5,5	35,3	6,6
C2 : Cokéfaction et raffinage .....	37,0	63,0	0,0	0,0	34,2	21,4
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines .....	10,4	71,1	13,9	4,6	35,4	21,4
C4 : Fabrication de matériels de transport .....	6,9	76,5	15,4	1,2	35,3	21,2
C5 : Fabrication d'autres produits industriels .....	9,0	74,8	9,3	6,9	35,4	9,9
FZ : Construction .....	0,3	63,6	16,5	19,6	36,2	5,8
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles .....	1,2	74,9	15,9	8,0	35,7	11,4
HZ : Transports et entreposage .....	2,3	80,3	2,8	14,6	36,2	3,0
I2 : Hébergement et restauration .....	6,9	50,9	3,5	38,7	37,0	3,0
JZ : Information et communication .....	1,1	91,1	5,0	2,8	35,2	27,6
KZ : Activités financières et d'assurance .....	11,2	83,8	3,0	2,0	35,0	26,5
LZ : Activités immobilières .....	7,6	82,3	4,0	6,1	35,3	9,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien .....	1,1	90,8	4,4	3,7	35,3	13,8
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale .....	1,2	97,4	1,1	0,3	35,0	3,1
RS : Autres activités de services .....	4,2	93,3	1,7	0,8	35,0	5,7

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

(\*) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

(\*\*) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

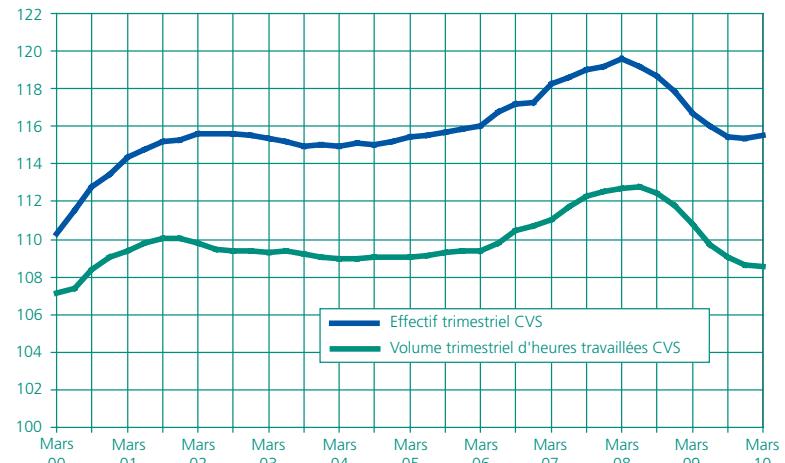
complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 8,2 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus (tableau 1).

C'est dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, dans celui de la construction et dans celui des transports et entreposage que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle y dépasse 36 heures par semaine (tableau 2).

**Au premier trimestre 2010, 16,0 % des salariés des secteurs concurrentiels, hors agriculture, travaillent à temps partiel.** Les secteurs où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux sont les autres activités de services (qui comprennent les arts, spectacles, associations..., 38,6 %), l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

Graphique 3 • Évolution de l'emploi salarié et du volume d'heures travaillées

Base 100 au quatrième trimestre 1994



Note : le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles) des secteurs principalement marchands.

(36,8 %) puis l'hébergement et la restauration (30,7 %) (tableau 3).

Le volume d'heures travaillées (2) – dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel – stagne ce trimestre (graphique 3).



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

(2) Le volume calculé se base sur les déclarations des entreprises relatives à l'horaire collectif de travail. Il ne comprend donc pas les heures supplémentaires sauf celles dites structurelles, c'est-à-dire celles dont les entreprises peuvent tenir compte pour déclarer leur durée collective.

Tableau 3 • Proportion de salariés à temps partiel, par secteur d'activité

En %

	1 <sup>er</sup> trim. 2008	2 <sup>e</sup> trim. 2008	3 <sup>e</sup> trim. 2008	4 <sup>e</sup> trim. 2008	1 <sup>er</sup> trim. 2009	2 <sup>e</sup> trim. 2009	3 <sup>e</sup> trim. 2009	4 <sup>e</sup> trim. 2009	1 <sup>er</sup> trim. 2010
<b>Ensemble (10 salariés ou plus) .....</b>	<b>15,7</b>	<b>15,5</b>	<b>15,3</b>	<b>15,8</b>	<b>15,7</b>	<b>15,6</b>	<b>15,5</b>	<b>16,1</b>	<b>16,0</b>
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution .....	11,4	11,2	11,1	10,5	9,9	10,1	9,6	8,9	8,6
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac .....	6,6	6,6	6,5	6,1	6,2	6,5	6,1	7,3	7,1
C2 : Cokéfaction et raffinage .....	3,6	3,5	3,6	3,5	3,5	3,5	3,4	3,8	3,6
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines .....	4,7	4,6	4,6	4,4	4,6	4,3	4,2	4,6	4,5
C4 : Fabrication de matériels de transport .....	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,4	3,3	3,2	3,3
C5 : Fabrication d'autres produits industriels .....	5,4	5,4	5,2	4,9	4,9	4,9	4,7	4,5	4,7
FZ : Construction .....	3,5	3,4	3,6	3,7	3,3	3,0	3,3	3,7	3,7
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles .....	19,1	19,1	18,6	19,3	18,7	19,0	18,5	19,2	18,8
HZ : Transports et entreposage .....	9,3	9,4	9,1	8,7	8,7	8,6	8,5	8,6	8,7
I <sub>Z</sub> : Hébergement et restauration .....	32,1	31,6	31,2	31,2	31,3	31,3	31,5	31,3	30,7
J <sub>Z</sub> : Information et communication .....	8,8	8,8	8,8	8,2	8,2	8,0	8,3	8,3	8,3
K <sub>Z</sub> : Activités financières et d'assurance .....	11,8	11,6	11,6	11,6	11,7	11,6	11,5	11,7	11,6
L <sub>Z</sub> : Activités immobilières .....	13,0	12,7	12,3	12,3	13,0	12,6	12,0	10,6	10,9
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien .....	29,1	28,8	28,2	28,0	28,0	27,7	27,8	28,6	28,5
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale .....	30,2	29,9	29,3	36,7	36,8	36,7	36,7	36,9	36,8
RS : Autres activités de services .....	39,6	38,1	38,6	35,8	36,3	36,1	35,7	38,1	38,6

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Tableau 4 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée, par taille d'entreprise

En %

	1 <sup>er</sup> trim. 2008	2 <sup>e</sup> trim. 2008	3 <sup>e</sup> trim. 2008	4 <sup>e</sup> trim. 2008	1 <sup>er</sup> trim. 2009	2 <sup>e</sup> trim. 2009	3 <sup>e</sup> trim. 2009	4 <sup>e</sup> trim. 2009	1 <sup>er</sup> trim. 2010
<b>Ensemble (10 salariés ou plus) .....</b>	<b>6,7</b>	<b>7,4</b>	<b>6,9</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>7,2</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>
10 à 19 salariés .....	7,9	8,6	8,0	7,6	8,0	8,7	8,4	8,5	8,9
20 à 49 salariés .....	7,4	7,6	7,4	7,4	7,4	7,7	7,5	7,4	7,7
50 à 99 salariés .....	7,4	7,9	7,3	7,6	7,3	7,9	7,6	7,5	7,9
100 à 249 salariés .....	6,5	7,3	6,6	6,6	6,4	6,9	6,4	6,6	6,7
250 à 499 salariés .....	6,2	7,2	6,3	6,4	6,1	6,9	6,4	6,0	6,4
500 salariés ou plus .....	6,3	7,1	6,5	6,0	6,1	6,7	6,3	6,3	5,8

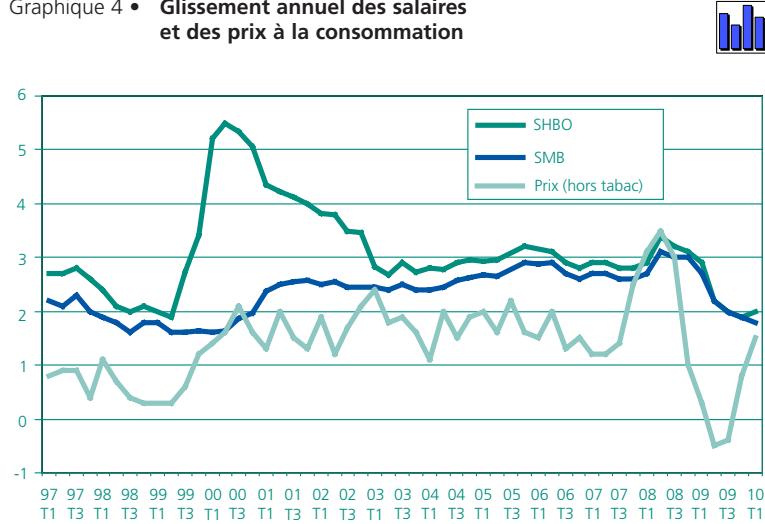
Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

**Fin mars 2010, 6,8 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD).** Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise : 8,9 % des salariés d'une entreprise de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 5,8 % des salariés d'une entreprise de 500 salariés ou plus (tableau 4). Le recours aux contrats à durée déterminée varie selon les secteurs d'activité : le secteur de la fabrication de matériels de transport et celui de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines emploient peu de CDD (2,5 %) contrairement à ceux des activités scientifiques et techniques (11,0 %), de l'administration publique, de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (12,9 %) et des autres activités de services (18,1 %) (tableau 5).

**L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de +0,7 %** au cours du premier trimestre 2010. Le SMB augmente de +0,7 % dans le tertiaire et l'industrie et de +0,8 % dans la construction (tableau 6).

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de +1,8 %, ce qui représente un gain de salaire en euros constants de +0,3 point (graphique 4). Tous les grands secteurs d'activité enregistrent un gain de salaire en euros constants. Le gain de salaire en euros constants est plus important dans la construction (+0,4 point) que dans le tertiaire et dans l'industrie (+0,3 point) (graphique 5).

Graphique 4 • Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

La progression du salaire mensuel de base au cours du premier trimestre 2010 est plus élevée pour les ouvriers et les cadres (+0,8 %) que pour les professions intermédiaires et les employés (respectivement +0,7 % et +0,6 %, tableau 6).

Sur un an, la variation du SMB est légèrement plus importante pour les ouvriers (+1,9 %) que pour les autres grandes catégories socioprofessionnelles (professions intermédiaires, cadres et employés, +1,8 %, tableau 6).

**L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de +0,8 %** au cours du premier trimestre 2010. Il progresse de +0,7 % dans l'industrie, de +0,8 % dans la construction et de +0,9 % dans le tertiaire (tableau 7). Sur un an, le SHBO augmente de +2,0 %.

Nathalie DUBREU (Dares).

Tableau 5 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée, par secteur d'activité

	1 <sup>er</sup> trim. 2008	2 <sup>e</sup> trim. 2008	3 <sup>e</sup> trim. 2008	4 <sup>e</sup> trim. 2008	1 <sup>er</sup> trim. 2009	2 <sup>e</sup> trim. 2009	3 <sup>e</sup> trim. 2009	4 <sup>e</sup> trim. 2009	1 <sup>er</sup> trim. 2010	En %
<b>Ensemble (10 salariés ou plus) .....</b>	<b>6,7</b>	<b>7,4</b>	<b>6,9</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>7,2</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>	
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution .....	3,0	3,5	3,4	2,9	2,9	3,3	3,1	2,9	2,9	
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac .....	6,4	7,9	8,5	6,7	6,2	7,8	8,5	6,6	6,5	
C2 : Cokéfaction et raffinage .....	3,4	3,4	3,8	3,9	3,5	3,5	3,5	3,6	3,4	
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines .....	3,8	4,0	3,6	3,2	3,0	2,7	2,5	2,3	2,5	
C4 : Fabrication de matériels de transport .....	2,8	2,9	2,7	2,4	2,2	2,2	2,0	2,2	2,5	
C5 : Fabrication d'autres produits industriels .....	3,9	4,2	3,8	3,3	3,2	3,5	3,0	2,8	3,2	
FZ : Construction .....	5,1	5,5	5,2	4,8	4,9	5,1	5,0	4,8	5,2	
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles .....	6,9	8,4	7,0	7,8	6,6	8,1	6,8	7,7	6,8	
HZ : Transports et entreposage .....	4,4	4,9	4,3	4,5	4,2	4,5	4,2	4,5	4,3	
I2 : Hébergement et restauration .....	10,3	12,6	10,9	9,3	9,1	10,5	10,4	9,7	10,1	
JZ : Information et communication .....	4,1	4,1	4,0	3,9	3,6	3,5	3,3	3,9	4,0	
KZ : Activités financières et d'assurance .....	4,2	4,7	4,3	4,2	4,3	4,7	4,3	4,4	4,4	
LZ : Activités immobilières .....	5,3	5,8	5,0	6,3	5,0	5,7	5,6	5,2	4,9	
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien .....	11,1	11,7	11,7	9,6	11,7	12,2	12,6	11,4	11,0	
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale .....	10,9	11,1	10,6	12,0	12,3	12,1	12,0	12,0	12,9	
RS : Autres activités de services .....	18,1	17,7	16,1	17,1	17,7	18,1	16,5	16,4	18,1	

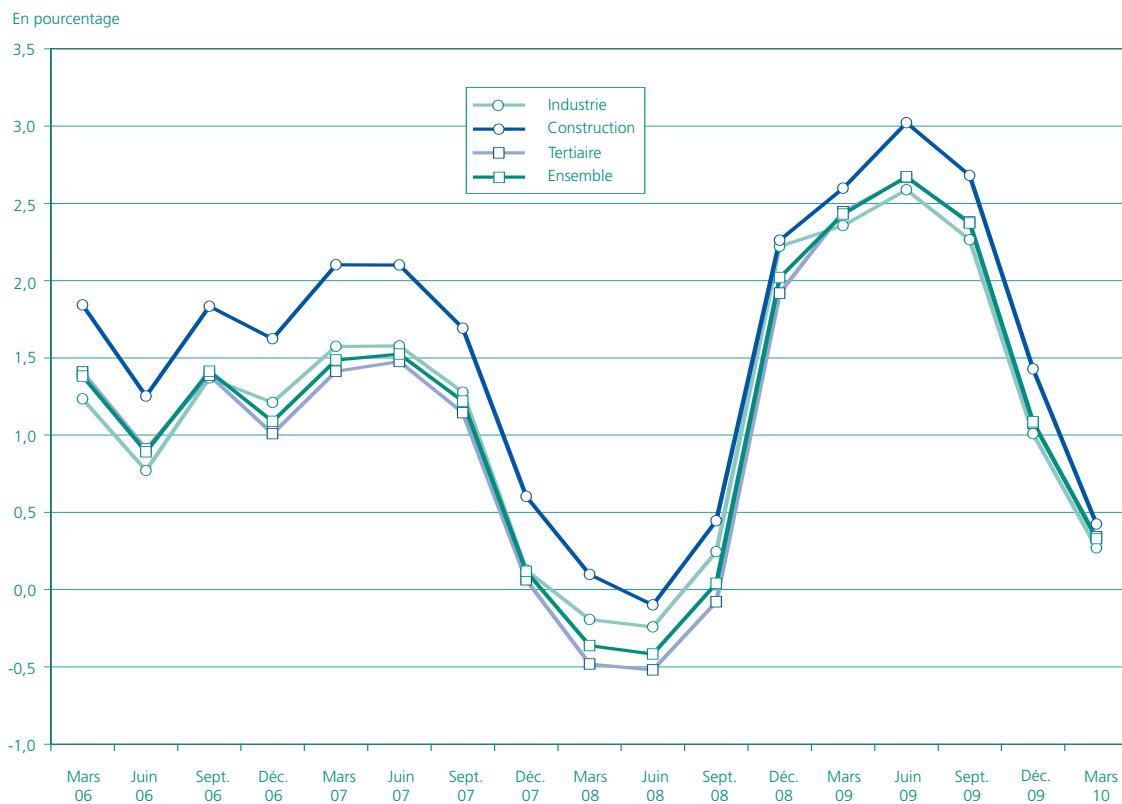
Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Tableau 6 • Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	1 <sup>er</sup> trim. 2009	2 <sup>ème</sup> trim. 2009	3 <sup>ème</sup> trim. 2009	4 <sup>ème</sup> trim. 2009	1 <sup>er</sup> trim. 2010	
<b>ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus) .....</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>1,8</b>
DE à C5 : Industrie.....	0,8	0,5	0,4	0,2	0,7	1,8
FZ : Construction .....	1,2	0,5	0,3	0,2	0,8	1,9
GZ : Commerce .....	0,9	0,4	0,4	0,2	0,6	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,4	0,6	0,3	0,7	2,1
JZ : Information et communication .....	0,6	0,3	0,7	0,3	0,8	2,1
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,9	0,3	0,6	0,2	0,8	1,9
GZ à RU : Tertiaire .....	0,7	0,3	0,5	0,2	0,7	1,8
<b>OUVRIERS .....</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,9</b>
DE à C5 : Industrie.....	0,7	0,5	0,4	0,2	0,7	1,8
FZ : Construction .....	1,0	0,5	0,4	0,2	0,8	1,9
GZ : Commerce .....	0,9	0,4	0,4	0,2	0,6	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,4	0,4	0,6	0,4	0,7	2,1
JZ : Information et communication .....	0,3	0,1	0,3	0,4	1,8	2,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1,0	0,2	1,1	0,2	0,9	2,4
GZ à RU : Tertiaire .....	0,7	0,3	0,6	0,2	0,9	2,1
<b>EMPLOYÉS .....</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,8</b>
DE à C5 : Industrie.....	0,7	0,4	0,4	0,2	0,7	1,7
FZ : Construction .....	1,3	0,5	0,5	0,1	1,0	2,1
GZ : Commerce .....	0,8	0,5	0,5	0,2	0,5	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,5	0,7	0,3	0,8	2,3
JZ : Information et communication .....	0,4	0,2	1,0	0,2	0,5	1,9
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,6	0,3	0,4	0,2	0,7	1,6
GZ à RU : Tertiaire .....	0,7	0,4	0,5	0,2	0,6	1,8
<b>PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES .....</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>1,8</b>
DE à C5 : Industrie.....	0,8	0,5	0,3	0,2	0,7	1,8
FZ : Construction .....	1,3	0,6	0,3	0,2	1,0	2,1
GZ : Commerce .....	1,0	0,4	0,3	0,2	0,7	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,8	0,5	0,4	0,3	0,8	2,1
JZ : Information et communication .....	0,8	0,2	0,4	0,5	0,5	1,7
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,9	0,4	0,3	0,2	0,7	1,6
GZ à RU : Tertiaire .....	0,8	0,3	0,5	0,2	0,7	1,7
<b>CADRES .....</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,8</b>
DE à C5 : Industrie.....	0,9	0,5	0,3	0,2	0,8	1,8
FZ : Construction .....	1,6	0,5	0,2	0,2	1,0	1,9
GZ : Commerce .....	1,1	0,3	0,2	0,1	0,9	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,6	0,3	0,2	0,3	0,6	1,4
JZ : Information et communication .....	0,5	0,4	0,8	0,3	0,8	2,2
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,9	0,5	0,3	0,2	0,8	1,8
GZ à RU : Tertiaire .....	0,9	0,4	0,5	0,2	0,8	1,9

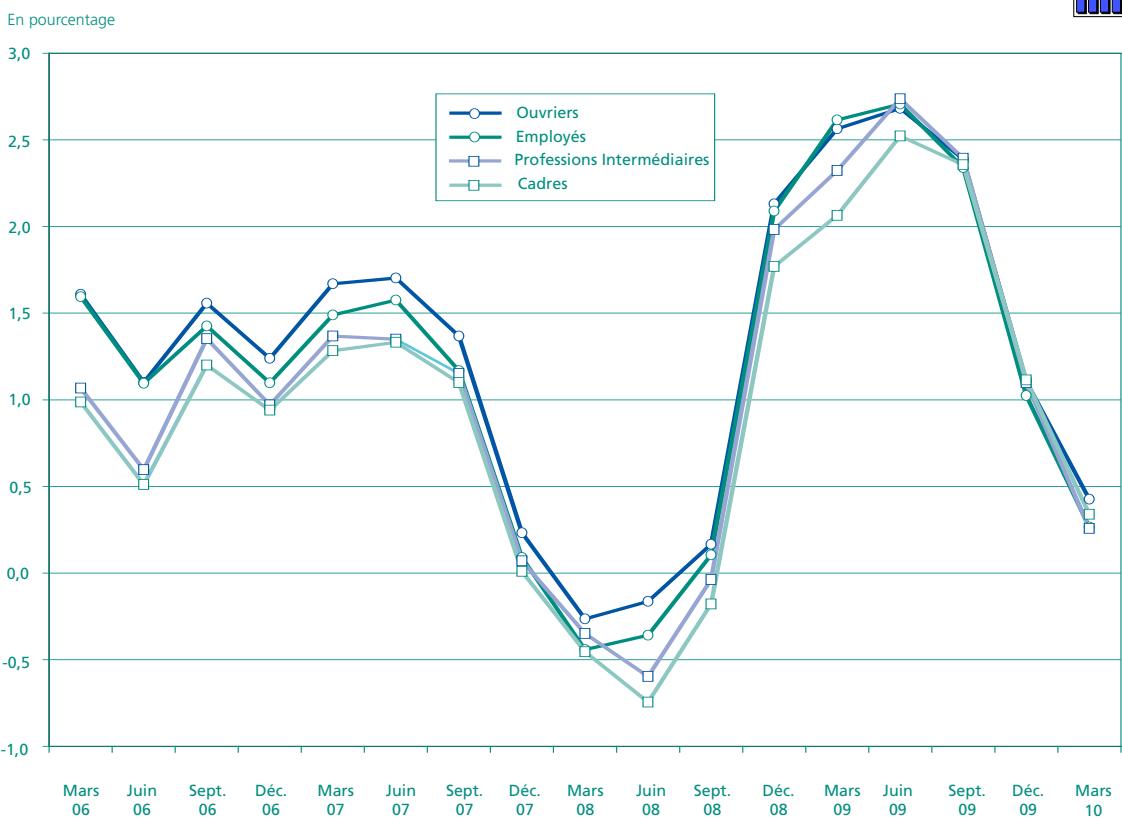
Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Graphique 5 • Glissement annuel du SMB en euros constants par secteur d'activité (hors tabac)



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

Graphique 6 • Glissement annuel du SMB en euros constants par catégorie socioprofessionnelle (hors tabac)



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

Tableau 7 • Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en%)					Variation annuelle (en%)
	1 <sup>er</sup> trim. 2009	2 <sup>ème</sup> trim. 2009	3 <sup>ème</sup> trim. 2009	4 <sup>ème</sup> trim. 2009	1 <sup>er</sup> trim. 2010	
<b>ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus) .....</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>2,0</b>
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution.....	0,6	0,8	0,3	0,4	0,4	1,9
BZ : Industries extractives.....	0,9	0,6	0,4	0,3	0,5	1,7
DZ : Prod. et distribution électricité, gaz, vapeur et air conditionné.....	0,4	0,4	0,0	0,6	0,2	1,2
EZ : Prod. et distribution eau assainissement, gestion déchets et dépollution.....	0,7	1,0	0,4	0,4	0,5	2,3
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac.....	0,7	0,6	0,6	0,3	0,6	2,1
C2 : Cokéfaction et raffinage (*) .....						
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	0,7	0,5	0,3	0,3	0,8	1,9
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.....	0,9	0,4	0,3	0,2	0,9	1,8
CJ : Fabrication d'équipements électriques .....	0,8	0,5	0,3	0,4	0,7	1,9
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a...	0,6	0,5	0,4	0,2	0,8	1,9
C4 : Fabrication de matériels de transports.....	0,7	0,4	0,3	0,2	0,7	1,6
C5 : Fabrication d'autres produits industriels .....	0,7	0,4	0,4	0,2	0,7	1,7
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement industrie du cuir et de la chaussure.....	0,6	0,2	0,6	0,2	0,7	1,6
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,5	0,5	0,4	0,2	0,6	1,7
CE : Industrie chimique .....	1,1	0,4	0,3	0,3	0,9	1,9
CF : Industrie pharmaceutique .....	1,7	0,5	0,2	0,0	1,4	2,0
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques.....	0,6	0,5	0,5	0,2	0,8	2,0
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.	0,5	0,3	0,4	0,2	0,7	1,6
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements ....	0,7	0,4	0,4	0,1	0,6	1,6
FZ : Construction.....	1,1	0,6	0,4	0,2	0,8	1,9
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,9	0,4	0,4	0,2	0,7	1,7
HZ : Transports et entreposage .....	0,6	0,4	0,4	0,3	1,0	2,1
IZ : Hébergement et restauration .....	0,4	0,4	0,6	0,4	0,7	2,1
JZ : Information et communication .....	0,3	0,1	0,3	0,4	1,8	2,6
JA : Édition, audiovisuel et diffusion (*) .....	0,1	0,0	0,5	0,5	2,5	3,5
JB : Télécommunications .....						
JC : Activités informatiques et services d'information (*). ....						
KZ : Activités financières et d'assurance .....	0,3	0,4	0,4	0,1	0,4	1,3
LZ : Activités immobilières.....	1,2	0,3	0,4	0,3	0,7	1,8
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien .....	1,0	0,2	1,1	0,2	0,9	2,4
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques .....	1,5	0,3	0,6	0,1	1,1	2,1
MB : Recherche-développement scientifique (*).....						
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques.....	0,2	0,0	0,4	0,5	0,1	1,1
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	1,1	0,3	1,2	0,1	1,0	2,5
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale .....	0,3	0,3	0,6	0,4	0,6	1,8
PZ : Enseignement.....	0,3	0,2	1,0	0,5	0,5	2,2
QA : Activités pour la santé humaine .....	0,4	0,2	0,4	0,3	0,5	1,4
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement .....	0,2	0,7	0,5	0,2	0,9	2,3
RU : Autres activités de services .....	0,5	0,4	0,9	0,3	0,5	2,1
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives .....	0,6	0,6	1,3	0,1	0,5	2,5
SZ : Autres activités de services .....	0,4	0,3	0,7	0,4	0,5	1,9
<b>Regroupements particuliers :</b>						
Industrie (DE à C5).....	0,7	0,5	0,4	0,2	0,7	1,8
Construction (FZ).....	1,1	0,6	0,4	0,2	0,8	1,9
Tertiaire (GZ à RU).....	0,7	0,3	0,6	0,2	0,9	2,1

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

## **AVERTISSEMENT :**

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée "NA". Celle-ci est fondée sur la nomenclature d'activité économique NAF rév. 2 qui s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée "NA" (pour en savoir plus, cf. le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) rubrique "Définitions et méthodes", puis "Nomenclatures, zones").

Pour permettre des analyses sur longue période, les séries statistiques ont été recalculées en nomenclature agrégée "NA" depuis décembre 1998.

***L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises, au sens d'unités légales, de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics). Les résultats présentés sont établis à partir des 24 300 questionnaires exploitables reçus au 15 juin 2010.***

***Les résultats provisoires relatifs au deuxième trimestre 2010 seront publiés le 13 août 2010.***

***Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) dans la rubrique « Statistiques », items Durée du travail, Salaires et épargne salariale, Emploi.***